



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°31-05-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 05/05/2026
Date d'affichage convocation : 05/05/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 11
ABSENTS : 4
POUVOIR(S) : 2
VOTANT(S) : 13
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 13

SEANCE DU 12 MAI 2026

DELIBERATION N° 31-05-2026

**Objet de la délibération : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – Communauté de Communes
Maine Cœur de Sarthe**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, ~~Monsieur Jany PERRIN~~ et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFFROY, ~~Monsieur Julien GERVAIS~~, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, ~~Monsieur Alexandre HATET~~ et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Jany PERRIN, 2^{ème} adjoint, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Alexandre HATET, conseillers

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFFROY
Monsieur Alexandre HATET a donné pouvoir à Monsieur le Maire Eric BOURGE.

Madame Régine RONCIERE été désignée secrétaire de séance.



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 31-05-2026

Exposé des faits :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en prolongement de la demande de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à la désignation des conseillers municipaux qui siègeront au sein des différentes commissions intercommunales.

Délibération :

Après avoir pris connaissance des différentes commissions communautaires et leurs spécificités respectives et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux ont procédé à la désignation des conseillers qui siègeront au sein des différentes commissions et ce, conformément au tableau ci-après :

Commissions ou groupes de travail	Compositions
1. Commission T.E.R.R.E.	Alexandre HATET
2. Groupe de travail gestion et valorisation des déchets	Véronique DALMONT + Mickael BESNARD + Éric BOURGE
3. Commission Vie sociale et service aux habitants	Régine RONCIERE + Véronique BUREL
4. Groupe de travail associations	Jany PERRIN + Laure BOURASSEAU
5. Commission P.L.U.I / Habitat	Elodie GAUTIER + Eric BOURGE
6. Commission mobilités	Françoise ROSALIE + Matthieu DUBOIS
7. Commission économie	Eric BOURGE
8. Groupe de travail santé / démographie médicale	Vanessa TALON
9. Groupe de travail tourisme	Mickael BESNARD
OFFICE DE TOURISME	Laure BOURASSEAU + Mickael BESNARD

Abstention : 0 Vote contre : 0 Vote pour : 13 voix

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 12 mai 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Régine RONCIERE

